

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

71  
DIRECTION DU RECRUTEMENT

Paris, le 22 février 1974

MILITAIRE

MIN/DEF/DRM/SDE/AFMO/CD

Officier traitant : CDT

Classé par 406/619  
à compter du 14/5/1972

N° 050574 du 09 fév 1974

FICHE

Objet : Exactions entre partisans du FPR et ceux du MRND et de la CDR 1

Des exactions réciproques entre FPR et MRND - CDR commises depuis la mi-janvier sont l'œuvre des deux camps, toutefois des preuves formelles n'ont pu être systématiquement apportées.

1. ORIGINE

La manifestation organisée par les partis MRND et CDR le 20 décembre pour s'opposer au contenu des négociations d'Arusha a ouvert une période de troubles intérieurs qui ont perduré dans la majeure partie du pays jusqu'à l'attaque du FPR le 8 février.

Seules les préfectures de Gitarama et Butare (chef MDR et PSD<sup>2</sup> : partis d'opposition) ont été épargnées, tandis que les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi (chef MRND et CDR) ont été les plus touchées par des troubles soit interethniques, soit entre partis politiques ou tout simplement de droit commun.

2. LES TROUBLES INTERETHNIQUES

21. Responsabilité MRND - CDR

Réveillant les vieilles rancœurs qui existent entre les ethnies Hutu et Tutsi les partisans de la CDR (extrémistes Hutu) et du MRND ont organisé la chasse aux Tutsi dès la mi-janvier, principalement dans les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi.

Dans ces deux préfectures, alors que certaines estimations annonçaient plus de 300 morts, les constatations établies par les diplomates occidentaux dans quatre communes ont fait état de 129 morts et de 2 020 personnes réfugiées dans les paroissses. Toutes les victimes sont à 90% Tutsi ou Hutu mariés à des Tutsi ou encore Hutu du sud.

Les autorités locales ont été défaillantes ou complices. L'attitude de la gendarmerie a été plus encourageante, ramenant le calme chaque fois qu'elle est intervenue.

///

- 1 FPR : Front patriotique rwandais (dissidence armée)
- MRND : Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (ancien parti unique)
- CDR : coalition pour la Défense de la république (parti radical Hutu proche du MRND)
- 2 MDR : Mouvement démocratique républicain
- PSD : parti social démocrate

DESTINATAIRES :  
Chef LINA - LINA/REV/CHIEF - Chef SDE - CDB AFMO - Adjoint CDB - Rédacteur - Chef SITU - SITU/TS  
: Inconnu - GUYON - EPRE - EPR

584

213 0000

53  
3

22. Responsabilité FPR

La rumeur rwandaise fait état de 500 morts civils le 17 février dans un camp de déplacés du Nord-est du pays, de massacres perpétrés par le FPR dans les zones qu'il contrôle, notamment dans la préfecture de Ruhengeri et d'enlèvement de civils dans différents camps de déplacés.

D'autre part, un nombre important de déplacés fuit la zone des combats (plus de 100 000 personnes pour l'ensemble du front).

A ce jour, une déclaration du Comité de liaison des associations rwandaises de défense des droits de l'homme (CLADHO), d'origine politique inconnue, semblerait confirmer les exactions commises par les soldats du FPR sur les populations civiles de la préfecture de Ruhengeri, essentiellement des autorités locales donc proches du MRND.

Par ailleurs, une équipe du Centre de recherche criminelle et de documentation (CRCD) a constaté une quarantaine d'exécutions sommaires perpétrées par le FPR à Ruhengeri (avant le 14 février)

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 060574 du 09 FEV 2021

583